

Actualité

Date de publication : 22/05/2019

TFP - Suppression de la taxe sur l'exploration de gîtes géothermiques à haute température (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, art. 26)

Série / Division :

TFP - TEG

Texte :

Le 22° du III de l'[article 26 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#) a supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2019, la taxe sur l'exploration de gîtes géothermiques à haute température prévue à l'[article 1591 du code général des impôts \(CGI\)](#).

Actualité liée

X

Documents liés :

[BOI-TFP](#) : TFP - Taxes sur les facteurs de production

[BOI-TFP-TEG](#) : TFP - Taxe sur l'exploration de gîtes géothermiques à haute température

Signataire des documents liés :

Bruno Mauchauffée, adjoint au Directeur de la législation fiscale